

Personne-ressource :

Natalija Popovic

Avocate - Mise en application

(416) 943-5878

Prière de transmettre aux intéressés dans votre société

BULLETIN No 2748

Le 17 juillet 2000

Mesure disciplinaire

Sanctions disciplinaires imposées à HSBC James Capel Canada Inc. (dont la nouvelle dénomination est Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc.) - Violation des articles 1 et 2 du Statut 17

Personne faisant l'objet de la mesure disciplinaire	Le conseil de section de l'Ontario de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières a imposé des sanctions disciplinaires à HSBC James Capel Canada Inc. (dont la nouvelle dénomination est Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc.), membre de l'Association.
Statuts, Règlements et Principes directeurs faisant l'objet de la violation	Le 13 juillet 2000, le conseil de section de l'Ontario a examiné, révisé et accepté une entente de règlement qui avait été négociée par les membres du personnel du service de la mise en application de l'Association et Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc. Aux termes de l'entente de règlement, Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc. a admis que, pendant la période s'échelonnant entre la mi-décembre 1998 et le 31 janvier 1999, elle n'a pas maintenu un capital rajusté en fonction du risque supérieur à zéro et n'a pas tenu un système approprié de livres et de registres, contrairement aux articles 1 et 2, respectivement, du Statut 17.
Sanctions infligées	La sanction disciplinaire imposée à Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc. consiste en une amende de 60 000 \$. Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc. doit de plus payer les frais de l'enquête de l'Association dans cette affaire, soit 10 710 \$.
Sommaire des faits	En juillet et décembre 1998, Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc. a acquis Moss Lawson & Company Ltd. et Gordon Capital Corporation (GCC), respectivement. En raison des différences sur le plan des plateformes informatiques entre Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc. et GCC, un système d'interface, ou un pont, a été conçu afin de faciliter le traitement des opérations. Malgré les essais de l'interface, des problèmes de rapprochement ont entraîné un cumul d'éléments non rapprochés dans les comptes de contrôle interne de Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc.

En janvier 1999, Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc. a avisé l'Association des problèmes de rapprochement.

En raison du problème de rapprochement, HSBC Securities (Canada) Inc. a indiqué, dans son rapport financier mensuel, une insuffisance du capital rajusté en fonction du risque (le «CRFR») de 21,289 millions de dollars CA pour le mois terminé le 31 décembre 1998 et, pour l'exercice terminé le 31 janvier 1999, a inscrit une insuffisance du CRFR de 82,340 millions de dollars CA. Le 4 février 1999, un montant déjà engagé de 100 millions de dollars US a été injecté par l'actionnaire de Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc. pour régler l'insuffisance du CRFR de la société.

Les réponses qui ont été données aux questions du Rapport et questionnaire financiers réglementaires uniformes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998 indiquent que Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc. n'a pas tenu un système approprié de livres et de registres comme l'exige l'organisme mixte de réglementation pour la période en cause parce que ces derniers ne reflétaient pas exactement l'état de certains comptes aux fins de rapprochement à l'interne.

Les problèmes de technologie et de rapprochement ont été réglés. Aucuns fonds de clients n'ont été exposés à des risques, et Valeurs mobilières HSBC (Canada) a consacré beaucoup de ressources, engagé un personnel expérimenté et a mis en place de nouvelles procédures afin de corriger les problèmes.

Suzanne Barrett
Secrétaire de l'Association